

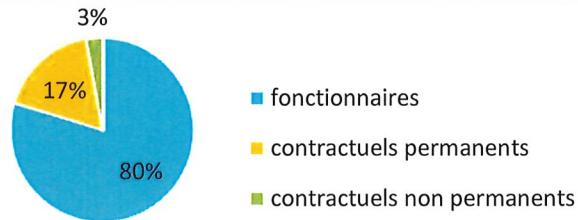


## COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Gironde.

**Effectifs**► **138 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

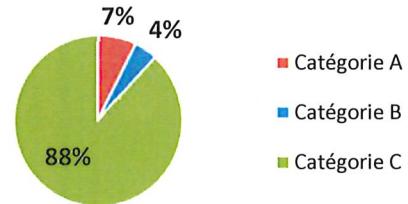
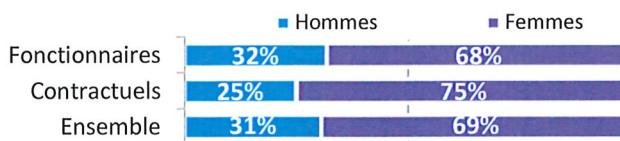
- > 110 fonctionnaires
- > 24 contractuels permanents
- > 4 contractuels non permanents

► **Aucun contractuel permanent en CDI**► **Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité**► **Précisions emplois non permanents**

- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 1 contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

**Caractéristiques des agents permanents**► **Répartition par filière et par statut**

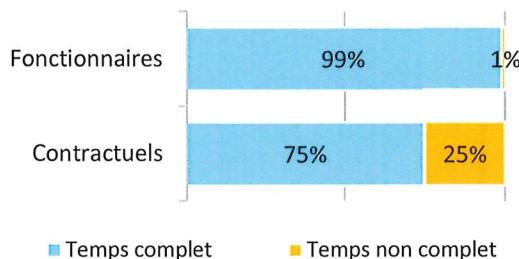
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	19%	29%	21%
Technique	66%	63%	66%
Culturelle	3%		2%
Sportive			
Médico-sociale	4%	4%	4%
Police	4%		3%
Incendie			
Animation	5%	4%	4%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

► **Répartition des agents par catégorie**► **Répartition par genre et par statut**► **Les principaux cadres d'emplois**

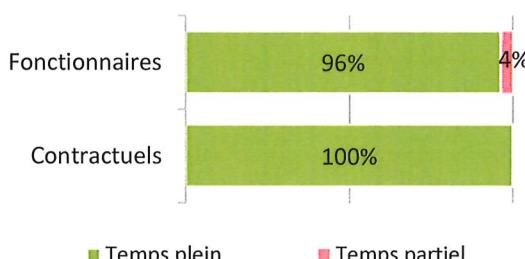
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	49%
Adjoints administratifs	13%
Agents de maîtrise	8%
Attachés	7%
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	7%

## Temps de travail des agents permanents

### ► Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ► Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	1%	33%
Administrative	0%	14%

### ► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

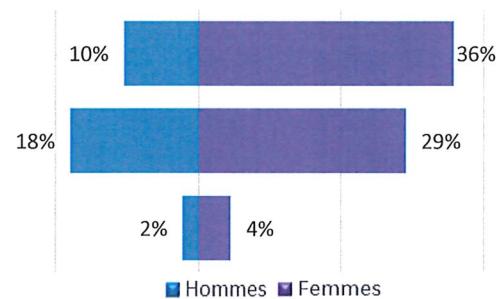
0% des hommes à temps partiel  
5% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

### ► En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,95
Contractuels permanents	43,54
Ensemble des permanents	47,16
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	32,50

### Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

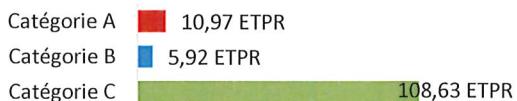
## Équivalent temps plein rémunéré

### ► 130,16 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 108,75 fonctionnaires
- > 16,77 contractuels permanents
- > 4,64 contractuels non permanents

236 891 heures travaillées rémunérées en 2024

### Répartition des ETPR permanents par catégorie



> Un agent détaché au sein de la collectivité

## Positions particulières

- > 2 agents en disponibilité

## Mouvements

- En 2024, 33 arrivées d'agents permanents et 23 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
124 agents	134 agents
<sup>1</sup> cf. page 7	

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	➔	0,0%
Contractuels	↗	71,4%
Ensemble	↗	8,1%

## Évolution professionnelle

- 3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

- Un lauréat d'un concours d'agent déjà fonctionnaire dans la collectivité

- 47 avancements d'échelon et 13 avancements de grade

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	49%
Mutation	30%
Démission	4%
Départ à la retraite	17%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	34%
Arrivées de contractuels	45%
Voie de mutation	18%
Réintégration et retour	3%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- 2 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 100,0 % femmes  
dont 100,0 % de catégorie C

## Sanctions disciplinaires

- 2 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	1	1
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 100%

## Budget et rémunérations

### ► Les charges de personnel représentent 61,19 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	9 288 133 €	Charges de personnel*	5 683 435 €	Soit 61,19 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	3 717 207 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	480 320 €	127 919 €
IFSE :	307 336 €	
CIA :	26 561 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	41 200 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	20 144 €	
Supplément familial de traitement :	17 269 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

### ► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	48 362 €	37 765 €	S	S	29 782 €	24 041 €
Technique	S		S	S	26 877 €	27 262 €
Culturelle			S		24 961 €	S
Sportive						
Médico-sociale					27 597 €	S
Police			S		35 263 €	
Incendie						
Animation					25 643 €	S
Toutes filières	49 799 €	37 765 €	39 969 €	30 404 €	27 475 €	27 071 €

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

### ► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,92 %

#### Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	12,74%
Contractuels sur emplois permanents	14,15%
Ensemble	12,92%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 2125,81 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ 150 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

### ► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	10 336 €	1 568 €	13%	8 584 €	1 333 €	13%	S	S		S	S	
Catégorie B	6 225 €	393 €	6%	S	S		3 948 €	252 €	6%			
Catégorie C	1 689 €	89 €	5%	2 297 €	121 €	5%	415 €	21 €	5%	2 818 €	148 €	5%

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Cette année, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

## Absences

- En moyenne, 31 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

- > En moyenne, 2,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,94%	0,59%	4,98%	1,37%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,51%	0,59%	7,09%	1,37%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,75%	0,73%	7,31%	1,37%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 41,8 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

- 8 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 5,8 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 35 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

### ► ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

### ► FORMATION

7 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

### ► DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 459 €

### ► DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

### 9 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

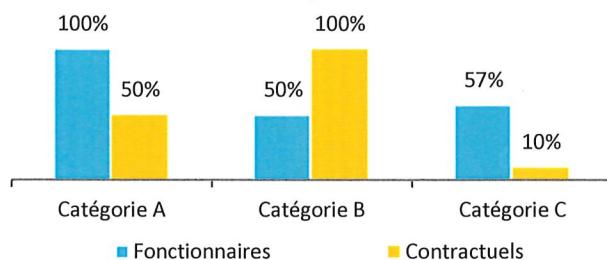
- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 89 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 100 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 1 662 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Dernière mise à jour : 2024

## Formation

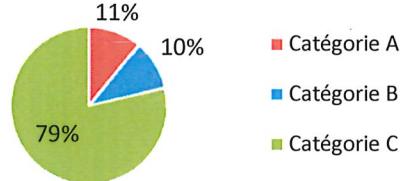
- En 2024, 53,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
- 192 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



- 42 066 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,4 jour par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	78 %
Coût de la formation des apprentis	3 %
Frais de déplacement	0 %
Autres organismes	19 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	81%
Autres organismes	19%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

- L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	5 604 €	18 529 €
Montant moyen par bénéficiaire	193 €	175 €

## Relations sociales

- Jours de grève

- Comité Social Territorial

4 jours de grève recensés en 2024

2 réunions en 2024 dans la collectivité

## — Précisions méthodologiques —

### ► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### ► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

#### 3 « groupes d'absences »

##### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

##### 2. Absences médicales :

*Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle*

##### 3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\**

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...).*

*Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

### ► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.